

DU HAUT DE SA TOUR, JEHANNE LA LORAINNE CONTEMPLER NOTRE VILLE. À SES PIEDS COULENT LES FLOTS VERTS DE LA SEINE.

Qui donc eu l'idée de monter notre sainte pucelle nationale en haut d'un clocher, afin que l'Anglois jadis ennemi héréditaire, puisse venir en pèlerinage sur les cendres de sa victime?

La sainte est-elle seulement passée dans le bourg?
Que nenni.

Notre héroïne a droit de cité dans nos murs, pour une querelle de clocher...

Dans les années 1920, un riche marchand de vin est en bisbille avec le curé d'alors.

L'actuelle salle paroissiale n'existe pas et, à sa place, une chapelle dite de Saint-Louis détruite en Juin 1940.

Le marchand ombrageux, ou moqueur, décide de construire une tour pour faire de l'ombre au curé.

Pour mieux assouvir sa haine de la calotte, il installe une statue de notre sainte, en haut de sa tour. C'était l'époque de la canonisation de notre héroïne guerrière.

La tour et la chapelle seront réunies lors de la reconstruction d'après guerre.

Quant à la veuve du marchand, elle légua ses biens à l'évêché, à la condition que sa maison soit destinée à loger une communauté religieuse au service de la population.

Nos prêtres y sont logés, après que la maison eut accueilli des religieuses dont le souvenir est toujours présent chez certains méryciens.

Pierre Benoît.

Réponse à la dernière question :

Le captage AEP fut réalisé sous le mandat de Maurice Parez, au début des années 1950.

L'interrogation du moment :

Qu'enseignait le professeur Pinard, ancien maire de la commune, dans les années 1900?

UN NOUVEL ARTISAN A MÉRY !



Bienvenue à Monsieur Christian LASMAN qui vient récemment d'ouvrir un établissement de contrôle technique automobile : «AUTO SECURITE», route de Plancy - Z.I. de Méry.

Monsieur LASMAN n'est pas un novice en tant que chef d'atelier d'un grand garage CITROËN, il est déjà propriétaire d'un établissement du même type depuis 2002, rue Jean Jaurès à ROMILLY.2002

FIN DE LA RÉVERSIBILITÉ DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les consommateurs quittant les tarifs réglementés de fourniture d'électricité ne pourront plus en bénéficier à nouveau : la « réversibilité » disparaît.

Les consommateurs doivent être prudents et bien évaluer les avantages et les risques liés à un changement de fournisseur d'électricité.



VIVRE A MÉRY

Bulletin municipal d'informations

LE MOT DU MAIRE

Durant cette année 2010 nous allons à nouveau engager des sommes importantes en matière d'investissements.

C'est la voirie qui va encore bénéficier de l'essentiel des travaux engagés au cours de cet exercice.

Après la réfection de la rue des Orfèvres et de la rue des Remparts, la rue de la Paix et la rue de Bourdeaux vont être réhabilitées et bénéficier de l'enfouissement des réseaux.

D'autres travaux de voirie sont programmés sur la RD 441, il s'agit essentiellement de travaux de mise en sécurité des usagers pour l'accès aux brigades de la gendarmerie en cours de construction.

Une nouvelle rue va être créée pour accéder au lotissement destiné à la location à proximité du magasin Écomarché.

Tout ce secteur va ainsi connaître d'importantes activités avec l'arrivée de nouveaux foyers.

Un autre investissement important retenu pour 2010 concerne la construction d'une salle de classe destinée aux enfants de l'école maternelle. Celle-ci sera construite sur l'emplacement de l'ancienne propriété Guinot.

Au total, c'est une somme de plus d'un million d'euros qui va être engagée pour financer les investissements de voirie et de constructions figurant au budget de 2010.

Enfin, un autre grand chantier sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an, concerne le nouveau point de captage d'eau potable. Celui-ci va se situer dans la zone des Monts au plus près du réservoir. C'est encore une somme importante qui va être nécessaire pour son financement.

D'autres projets sont à l'étude pour que notre commune dispose des atouts indispensables pour son avenir en matière de santé et d'activités diverses qui lui manquent actuellement. J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque les dossiers se concrétiseront.

Comme chacun pourra s'en rendre compte notre commune continue d'investir pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants tout en maintenant la stabilité des taux d'imposition depuis de nombreuses années.

Toutefois, cette constance risque d'être remise en cause compte tenu de l'évolution annoncée des collectivités territoriales et de l'incertitude qui pèse sur les dotations de l'Etat.

Attendons donc de connaître les détails de la réforme annoncée pour que les Maires sachent de quels moyens ils disposeront pour administrer leur commune.

René MARIE

Mars 2010

L'EAU COMMUNALE EN QUESTION

L'année 1953 nous apporta, sous le mandat municipal de Monsieur Maurice Parez, l'eau courante dans la commune.

Lorsque l'on sait que des communes voisines telles Saint-Oulph ou Droupt-Saint-Marie n'eurent pas cette eau courante avant les années 1975, on comprend le bonheur des méryciens d'alors.

Las, notre eau issue d'un forage profond de soixante mètres, sous le château d'eau actuel, se dégrade.

Au début des années 1980, les nitrates de notre eau distribuée s'envolaient, conséquence non prévue de la révolution agricole des années 1950.

Après moult palabres, discussions et coups de sang, la commune, en 1987, installe une unité de dénitrification sur résine au droit du forage actuel. Le coût en est moins élevé qu'un nouveau captage.

Cependant, les effluents de régénérations, chargée des chlorures de sodium et de nitrate doivent partir dans le tout l'égoût que l'on amène jusqu'au pied du réservoir. Puis, des problèmes d'élevage voisin, entre autres, empêchent la création des périmètres de protection obligatoires depuis 1996 du captage actuel.

S'ajoute à cela, depuis 2006 des fuites minimales de la canalisation d'évacuation des effluents de régénération vers l'égoût. Notre eau devient de plus en plus salée, sans pour autant être thermique ou miraculeuse.

Avant d'opter pour la solution de la dénitrification, la commune, dès 1986 avait recherché de l'eau de qualité, par trois forages de reconnaissance. Un quatrième en 1996, au lieu dit «les Près Godins», ne répondit pas aux attentes de qualité.

En 2008, un dernier forage de reconnaissance, au plus près du château d'eau, en rive gauche de la Seine, est effectué par un conseiller municipal sur ses propres deniers.

Son débit est intéressant et l'eau de qualité mais il devra faire l'objet, avec d'autres forages voisins, de plus amples investigations.

Depuis, la commune de Saint-Oulph, confrontée également à la dégradation de son eau, envisage de se brancher sur notre AEP (adduction d'eau potable).

En clair, Méry d'ici un an devra réaliser un nouveau captage dans la vallée de la Seine, afin de distribuer l'eau de meilleure qualité, à nos deux communes. Les dernières mesures sont en cours afin de positionner au mieux l'ouvrage qu'il faudra relier au réservoir actuel.

Pour conclure, un nouveau captage bien protégé enfin aux normes et de l'eau de bonne qualité, sans traitement physico-chimique. Un gros bémol cependant car les consommateurs que nous sommes verront vraisemblablement le coût de l'eau augmenter dans les années à venir. La qualité se paie. L'eau est un bien précieux à protéger au mieux.

Pierre Benoît

ATTENTION !

Depuis quelques temps déjà, les services de la commune ont à déplorer une recrudescence d'actes d'incivilité de toutes sortes : vol et/ou dégradation de massifs de fleurs, graffitis, bris de vitres, des poubelles, des panneaux routiers et toutes sortes d'objets ont été lancés dans les eaux du canal et de la Seine, etc...

En conséquence, la commune a déposé de nombreuses plaintes auprès des services de la gendarmerie pour stopper ces phénomènes.

La commune rappelle aux personnes commettant ces actes que c'est l'ensemble des habitants de Méry qui est pénalisé par ces actes car les réparations et/ou le remplacement des éléments dégradés sont prélevés sur le budget communal.

Par ailleurs, la commune rappelle :

- aux propriétaires d'animaux et notamment de chiens qu'il est INTERDIT de les laisser faire leurs besoins sur la voie publique. Des sacs «TOUTOUNET» sont disponibles à la mairie pour tous. Si les personnes indécates persistent dans ce manque de civisme, la commune devra prendre les mesures appropriées.
- qu'il est très important que les méryciens veillent à ne pas jeter de corps étrangers dans les canalisations du réseau d'assainissement. En effet, il est régulièrement constaté que des canalisations sont obstruées par des serpillières, des couches de bébé, des chiffons, etc... Le débouchage du réseau d'assainissement coûte très cher à la collectivité.

JAZZ CHEZ LA FONTAINE

La Champanelle donnera à nouveau son spectacle :

JAZZ CHEZ LA FONTAINE, Samedi 24 Avril à 20h30, à la salle polyvalente de Méry-sur-Seine, en partenariat avec l'association **MUSISEINE**.



Cette année, *Odile Pernet*, chef de cœur de La Champanelle, a mis sur pieds un nouveau spectacle musical, qui surprendra encore par son originalité.

Qui ne connaît pas les Fables de la Fontaine?

Les fables se prêtent aisément aux combinaisons avec d'autres styles. Ainsi, le compositeur *Pierre-Gérard Verny* en fait la preuve avec cette version jazz. C'est donc sur un rythme résolument swing, qu'on entend cette langue classique.

La mise en scène de *Sandra Palandri* donne à voir les fables comme un livre d'images, en s'inspirant largement des illustrations naïves liées à l'enfance.

C'est avec un plaisir espiègle que les 33 choristes de La Champanelle interprètent les fables, accompagnés du trio de jazz *Ludovic De Preissac*, piano, *Jean-Luc Ponthieux*, contrebasse et *Manuel Denizet*, batterie.

JAZZ CHEZ LA FONTAINE sera présenté le SAMEDI 24 AVRIL à 20h30 à la salle polyvalente de Méry-sur-Seine.

Spectacle familial, tout public. Entrée 10€, gratuit pour les -14 ans.

Réservation conseillée : 03 25 21 24 80 ou la.champanelle@yahoo.fr

EXERCICE MILITAIRE FORTEL

Du 09 au 23 avril 2010 un exercice militaire se déroulera sur le département de la Marne ainsi que sur les départements limitrophes.

L'autorité militaire a le droit d'occuper momentanément les propriétés privées ou d'en interdire temporairement l'accès, sans que l'adoption d'un arrêté de réquisition soit nécessaire.

La commune de Méry-sur-Seine est concernée par cet exercice. En conséquence les propriétaires de terrains ensemencés ou non récoltés sont invités à les signaler par un signe apparent.

Les habitants qui subiraient des dommages devront déposer leurs réclamations en mairie dans les trois jours qui suivront le passage ou le départ des militaires.

État civil



Naissances

Rafaël, Mikaël, Marcel LEMASLE..... le 17/01/2010
Tom, Pascal, Roger LALLEMAND..... le 10/02/2010
Mathias, Christian, Max LALLEMAND..... le 10/02/2010
Enzo, Massimo EDIBE-RICCO..... le 11/03/2010



Décès

Marcel GARGUILLO..... le 04/12/2009
Julien GOBERT..... le 22/12/2009
Hélène PROVOST, veuve LE SCOLAN..... le 23/12/2009
Raymonde GOURDEAU, veuve BARBERA..... le 25/12/2009
Yvonne HUSSON, veuve ERGAUT..... le 05/01/2010
Lucie GIRARDIN, veuve ROY..... le 20/01/2010
Fernande VILLIGER, veuve COSSON..... le 10/02/2010
Béatrice MARLANT, épouse PERRIN..... le 21/02/2010

Agenda

AVRIL :

16 : Belote organisée par le Club du Renouveau
17 : Concert
24 : Soirée de la Champanelle

MAI :

08 : Cérémonie au monument aux morts
16 : Vide grenier au stade municipal

JUIN :

26 : Spectacle CHOREAM

JUILLET :

13 : Retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal

30 : Spectacle MNG

AOÛT :

25 : Cérémonie

SEPTEMBRE :

12 : Fête de la vélovoie

DON DU SANG :

Mercredi 26 mai 2010
Mercredi 04 août 2010
Mercredi 10 novembre 2010

ENCOMBRANTS : Mardi 18 Mai et Mercredi 03 Novembre 2010